

LICENCE 3 CONTROLE DES CONNAISSANCES

L'examen comporte **deux sessions**.

La première session se déroule au mois de **juin** et la seconde au mois de **septembre**.

REGIME DE L'EXAMEN

La licence 3

L'**année** de licence 3 est composée de 2 semestres : semestre 5 et semestre 6.

L'année de L3 est obtenue quand l'étudiant obtient la moyenne compensée des 2 semestres qui la composent (10 sur 20 sur l'année)

Ainsi, si l'étudiant n'a validé qu'un seul semestre, mais a obtenu la moyenne arithmétique entre les 2 semestres : il bénéficie de la **compensation annuelle**.

Pendant la défaillance à une ou plusieurs matières fait obstacle à l'admission pour la session concernée.

Le semestre

Il est composé de 2 unités d'enseignements : il est **validé** quand l'étudiant a obtenu la moyenne compensée entre l'unité d'enseignements 1 et l'unité d'enseignements 2.

Il y a donc **compensation semestrielle** entre les 2 unités d'enseignements qui le composent.

La défaillance à une ou plusieurs matières empêche la compensation du semestre.

L'Unité d'enseignement

Elle est constituée de 3 ou 4 matières selon l'unité.

Il y a **compensation entre les matières** constitutives de l'unité d'enseignement et les notes inférieures à la moyenne sont acquises s'il y a compensation.

La défaillance à une ou plusieurs matières empêche la compensation des matières dans une unité.

Les notes inférieures à la moyenne d'une unité non acquise disparaissent et doivent être repassées à la 2^{ème} session.

Mais les notes supérieures ou égales à la moyenne restent acquises.

L'unité d'enseignement est définitivement **acquise** quand l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'étudiant obtient les crédits européens correspondants aux unités d'enseignement et aux semestres acquis.

RESULTATS DES EXAMENS

Les étudiants sont informés des dates de la publication des résultats sur le site internet : e-cavej.org environ 3 semaines après les épreuves.

Pour prendre connaissance de leurs résultats :

Les étudiants rattachés à l'UNIVERSITE PARIS 1

- vont sur le site <http://malix.univ-paris1.fr>
- pour activer leur messagerie et leur code d'accès
- puis consultent à la date proposée leur résultat sur le site :
<http://www.univ-paris1.fr>

rubrique **ETUDIANTS** puis **résultat en ligne** et **résultats d'examen**

Un relevé de notes est adressé en juillet (ou en septembre à cause des dates tardives d'examens) pour la 1^{ère} session et en octobre pour la 2^{ème} session à tous les étudiants de PARIS 1 qui se sont présentés à ces sessions d'examen. Le relevé de notes est cependant téléchargeable sur le site de PARIS 1 ;

- Les résultats des étudiants rattachés à **PARIS 2, PARIS 5, PARIS 11 , PARIS 13 et VERSAILLES ST QUENTIN** sont affichés devant le secrétariat à la date précisée sur le site internet e-cavej.org

Un relevé de notes est adressé en juillet et en octobre à tous les étudiants qui se sont présentés à ces sessions d'examen.

2EME SESSION D'EXAMEN EN SEPTEMBRE

Elle concerne les étudiants ajournés ou défaillants à la 1^{ère} session.

DATES DES EPREUVES de la session de SEPTEMBRE

Les dates des épreuves figurent sur le site **e-cavej.org** dès qu'elles sont connues à savoir fin juillet pour le mois de septembre. Il n'y a pas d'inscription particulière à l'examen pour les étudiants régulièrement inscrits administrativement à leur université et pédagogiquement au Cavej.

L'information sur le site fait office de convocation.

Au vu de ses résultats, l'étudiant qui veut obtenir sa licence 3 doit représenter à cette session

1° - les matières où il a été déclaré défaillant à la 1^{ère} session

2° - les matières où la note obtenue à la 1^{ère} session a été inférieure à la moyenne dans les unités d'enseignements qui n'ont pas été validées et qui n'appartiennent pas à un semestre validé.

A contrario, l'étudiant ne peut pas repasser les matières d'une unité validée ou d'un semestre validé. La note acquise à la 1^{ère} session est toujours conservée, même si l'étudiant se présente – par erreur- en septembre

RAPPEL du régime de l'examen

- Toute note égale ou supérieure à la moyenne est conservée pour la session de septembre
- Tout semestre validé (même avec note(s) inférieure(s) à la moyenne) est conservé dans son ensemble pour la session de septembre
- Toute unité d'enseignement validée (même avec note(s) inférieure(s) à la moyenne) est conservée pour la session de septembre.

En cas d'unité d'enseignements non validée dans un semestre non validé à la 1^{ère} session :

- les notes égales ou supérieures à la moyenne sont acquises;
- **les notes inférieures à la moyenne doivent être impérativement repassées en septembre**

Il n'y a pas de passage conditionnel de la licence 3 en master 1.

DIPLOMES

Les étudiants inscrits pédagogiquement au Cavej restent rattachés administrativement à Université où ils ont effectué leur inscription.

Cette Université au terme de leurs études, et au vu des résultats obtenus au Centre, leur délivrera le diplôme national de Licence en droit.

Retrait des diplômes :

Etudiants rattachés à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne :

- **En se présentant** muni des relevés de notes et d'une pièce d'identité, environ 6 mois après la publication des résultats
- **par courrier** : joindre à la demande : une photocopie des relevés de notes, une attestation d'identité, une grande enveloppe timbrée au tarif recommandé à l'adresse de l'étudiant, un recommandé déjà rempli à l'adresse de l'étudiant aux adresses suivantes :

Diplôme du Deug :

Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne
UFR 26 – retrait de diplôme
17 rue Saint Hippolyte – 75013 Paris

Diplôme de Licence :

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Retrait de diplôme
Bureau 208 - Licence en Droit
12 place du Panthéon – 75005 Paris

Autres universités partenaires :

Se renseigner directement auprès de ces universités

Attestations

Les attestations dont les étudiants peuvent avoir besoin sont à demander au secrétariat de licence 3 du Cavej en joignant une enveloppe timbrée à l'adresse de l'étudiant.